

TRAVAUX



URBANISME | L'ÉTUDE DE PROSPECTIVE ET DE PROGRAMMATION URBAINE EST LANCÉE !

Suite à un appel d'offre, le marché public relatif à une mission d'assistance dans le cadre de l'étude de prospective et de programmation urbaine souhaitée par la nouvelle équipe municipale a été confiée au bureau d'études EPODE (associé au cabinet d'architecte Loup&Menigoz et au bureau d'études spécialisé en mobilité TRANSITEC). Une première réunion du comité de pilotage a eu lieu le 8 mars. Cette réunion marque le lancement officiel de l'étude et plus particulièrement de la phase 1, dite de diagnostic, ayant pour objet de définir les enjeux du territoire au regard des trois thématiques essentielles que sont pour notre commune nouvelle la rationalisation du patrimoine bâti et des équipements, l'urbanisation et les déplacements. A l'issue de cette première phase, une restitution sera faite à l'ensemble de la population selon des modalités qui restent à définir.

Des élus se sont retrouvés lundi 8 mars pour une séance de travail en commun. Au programme de la journée de travail, il s'agissait dans un premier temps, que les élus partagent leur vision du territoire, de ses enjeux. Des thématiques faisaient consensus : recherche d'une qualité de vie et protection du cadre de vie, difficultés sur les mobilités, gestion d'un patrimoine important issu des 6 communes. Un des axes stratégiques porte sur la volonté de redynamiser et créer un véritable centre-ville identifiable, vers la place de l'église d'Albens, avec le développement de commerces de proximité, de services et logements. Entre 12h et 14h, une balade urbaine était organisée au niveau d'Albens

afin de constater en direct les éléments du patrimoine communal en mutation et évoquer des perspectives d'évolution. Enfin l'après-midi a été mis à profit, par un temps de travail en atelier par thématique autour de la mobilité, des équipements et sur l'urbanisation et le développement. Rappelons que cette étude aura pour but de programmer, au cours de la durée du mandat soit jusqu'en 2026, les projets structurants pour les habitants d'Entrelacs. A l'appui de cette programmation, Entrelacs est engagée dans le dispositif des Petites Villes de Demain qui viendra soutenir par de l'accès à l'ingénierie et des financements les projets identifiés.



VOIRIE | REQUALIFICATION DE LA PLACE DE MOGNARD
Destiné à valoriser le centre de vie de Mognard, à sécuriser les circulations et améliorer l'organisation du stationnement, le projet de requalification de la place de Mognard, initié en 2017 et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier Ritz Architecte, est sur le point de se concrétiser. A la suite de la validation de l'avant-projet, la commune envisage une consultation des entreprises ce printemps et un démarrage des travaux courant juin 2021 en vue d'un achèvement au premier trimestre 2022.

ESPACES PUBLICS | EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
L'étude pour l'extension du cimetière de Saint-Germain-la-Chambotte, complétée de l'aménagement des abords du cimetière et de la création d'un parking, est en cours. Les études et le suivi des travaux à la suite sont confiés au cabinet AIXGEO.



PETITES VILLES DE DEMAIN | LE DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN EN CONSTRUCTION...
Un séminaire de lancement a été organisé par la Préfecture, en présence de M. le Préfet et de la Secrétaire Générale, et des différents partenaires institutionnels ainsi que des lauréats retenus, le 11 mars, pour rappeler le cadre du déploiement de ce dispositif et les échéances à venir. Convention d'adhésion : La Commune en collaboration avec Grand-Lac doit avoir rédigé d'ici fin mai, une convention d'adhésion qui acte de l'engagement de la Commune et de la Communauté d'agglomération dans ce dispositif. La convention d'adhésion doit avoir, au stade où nous en sommes du dispositif, une vision large des axes d'intervention afin de laisser la possibilité au cours des mois qui suivent sa signature, d'affiner le projet de territoire qui aboutira à une convention cadre. Plusieurs axes ont été identifiés pour Entrelacs et Grand-Lac et feront l'objet d'un développement dans la convention. L'un de ces axes, pour Entrelacs, portera sur le développement d'une centralité renforcée, afin de créer un véritable « centre-ville », avec le renforcement de l'offre commerciale de proximité, en s'appuyant sur l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) de la place de l'Eglise et en élargissant le périmètre concerné. L'ambition est de relier ce centre-ville, coupé par la RD 991, à la place Jean-Marie Montillet, qui regroupe des offres de services à la population sur des thématiques sportives et culturelles.

ENTRELACS
état civil

NAISSANCES

Albens
Rectification erreur newsletter n°2 :
02/10/2020 ROMPION Jeanne
22/01/2021 CANOVA DURAND Eléa
22/01/2021 LAPERROUSAZ Camille
24/01/2021 ALMASIO Chloé
05/02/2021 ROINOUX Téoline
20/02/2021 PEILLAT Lise
21/02/2021 MAROTTE Louis
27/03/2021 VERNOUD June

Saint-Germain-la-Chambotte

01/02/2021 CAQUOT Milan
02/02/2021 LEQUEUX Jessy
23/02/2021 ONDERBEKE GERVAIS Logan
08/03/2021 CHAPUIS Ema
17/03/2021 VERDIER Malo
26/02/2021 HENRY Mya

DÉCÈS

Albens
11/01/2021 PICON Denise
14/01/2021 GAILLEZ Marie
15/01/2021 PERRIER Jeanne
19/01/2021 MANSOURI Amor
25/01/2021 GAY Jeanne
12/02/2021 MIEGE Henri
10/02/2021 ESPOSITO Carmela
26/02/2021 DUCLOZ Gérard
02/03/2021 BRUYERE Ginette
23/03/2021 PEZZUOLO Géraldine
27/03/2021 CHATELAIN Suzanne
09/04/2021 GRANGER Fernande

Eperisy

31/01/2021 FARNIER Jean

Saint-Germain-la-Chambotte

19/01/2020 SIMON Pierre
28/01/2021 DONCHEGAY Jean

Cessens

20/12/2020 PETELLAT Albert

Saint-Girod

21/01/2021 PORTIER André

MARIAGES

Saint-Girod

27/03/2021 Rebecca HOBBE et Frédéric ROY

bon à savoir

@ SITE INTERNET

Découvrez le nouveau site internet de la commune en ligne depuis le 26 janvier 2021.

BIBLIOTHÈQUE

NOUVEAU CATALOGUE EN LIGNE
Ce catalogue en ligne (albens.c3rb.org) est une extension de la bibliothèque. Depuis cet nouveau page internet, 24h/24 et 7j/7, vous avez un accès complet au catalogue de la bibliothèque, que vous soyez ou pas abonné. De chez vous, sur votre smartphone ou depuis l'ordinateur public mis à disposition dans la bibliothèque, vous saurez en un clic ce qui est disponible ou non à la bibliothèque. Cet outil de communication et surtout de partage vous permet également de faire un tour dans nos

nouveautés, les coups de cœur des lecteurs, le planning et les photos des animations proposées...

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE MOGNARD

CHANGEMENT D'HORAIRE ET DE SECRÉTAIRE
Marion VARNAY a le plaisir de vous accueillir depuis le 12 avril 2021 les lundis de 13h30 à 17h30.

RECEVEZ LES INFORMATIONS DU PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA COMMUNE EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !

Téléchargez le lien suivant sur votre smartphone et activez les notifications entrelacs.infos-municipales.fr

RETROUVEZ AUSSI TOUTES LES ACTUALITÉS SUR LA PAGE FACEBOOK COMMUNE NOUVELLE D'ENTRELACS

ENTRELACS
droit d'expression

ENTRELACS AUTREMENT

Plan de la première année d'élection : La majeure partie des décisions prises par le maire sont dans la continuité du mandat précédent. Le budget d'investissements voté le 22 mars est conséquent puisqu'il a été reporté en 2021. Le projet « nouvelle gendarmerie » est à nouveau à l'étude, tout comme celui de la future « maison des associations ». A défaut d'une réelle politique et d'un vrai projet d'investissements, on nous propose une étude de prospective urbaine et d'autres études entraînant des frais galopants ! Pour l'exercice écoulé, ces frais s'élèvent déjà à plus de 180 000€. D'autre part tous les

habitants d'Entrelacs sont -ils sur un même pied d'égalité ? Représentativité des maires adjoints, bulletins infos dans certaines mairies déléguées, décisions de certaines assemblées communales sans approbation du conseil municipal... Ces assemblées, devenues des comités consultatifs, représentent 89 personnes dont seulement 27 élus et uniquement de la majorité. Faudra-t-il attendre la fin du contrat « petite ville de demain » ? Nous restons vigilants et à votre écoute sur notre site Facebook ou à Entrelacsautrement@gmail.com

Christian ANDRÉ, Laurence DAGAND, Séverine DEJEUX, Frédéric TOUSSAINT.



COMMUNE NOUVELLE D'ENTRELACS
CENTRE ADMINISTRATIF RENÉ GAY • BP90003 • ALBENS • 73410 ENTRELACS
Tél. : 04.79.54.1759 • Fax : 04.79.54.12.77
Email : mairie@entrelacs-savoie.fr • www.entrelacs-savoie.fr

agenda

> DON DU SANG : collecte le 11 juin 2021
Salle d'animations Albens

> LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES
les 13 et 20 juin 2021.

Pour ces scrutins, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être faites jusqu'au vendredi 7 mai.

ENTRELACS infos
N°3
AVRIL 2021
ALBENS | CESSENS | ÉPERSY | MOGNARD | S'-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE | S'-GIROD

Édito



DE JEAN-FRANÇOIS BRAISSAND,
MAIRE D'ENTRELACS

CHER(E)S ENTRELACIENNES, ENTRELACIENS,

Le premier trimestre de 2021 est déjà écoulé et nous sommes toujours dans une situation sanitaire, sociale, économique, très incertaine, mais qui ne doit cependant pas nous empêcher de continuer à bien vivre ensemble dans notre belle commune nouvelle d'Entrelacs.

Pour être en accord avec les engagements pris, l'équipe municipale a lancé l'étude de prospective et de programmation urbaine, qui permettra de développer raisonnablement l'urbanisation, d'impulser de nouveaux modes de déplacement doux dans et entre les communes déléguées, de permettre une amélioration énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, de requalifier le centre-ville de la commune déléguée d'Albens... Cette étude doit nous aider à hiérarchiser les actions prioritaires et à organiser leur programmation sur le mandat. Pour cela, le budget primitif 2021 d'un peu plus de 17 millions d'euros, a été voté le 22 mars permettant le financement des services et celui des projets d'investissement. Il conviendrait en effet d'allier la prudence financière au choix stratégique des projets, et c'est bien ce qui a été recherché dans l'élaboration du budget 2021. A l'appui de cette programmation, Entrelacs disposera du dispositif Petites Villes de Demain qui viendra soutenir le travail des élus et des agents, par de l'aide au financement de l'ingénierie et des projets identifiés. Concernant les choix à venir, nous nous sommes engagés pour que des moments d'échanges aient lieu avec les Entrelaciennes et les Entrelaciens, et nous nous y tiendrons, en adaptant les formats de rencontre au contexte sanitaire.

Par ailleurs, nous espérons que la montée en puissance de la campagne de vaccination déjà engagée nous permettra, avec l'arrivée des beaux jours, de reprendre une vie normale, notamment grâce aux animations associatives qui manquent tellement à nous tous.

Nous rappelons, enfin, à chaque citoyen la nécessité de rester vigilant et de respecter les préconisations, dans l'intérêt de tous. Nous recommandons à ceux qui le peuvent d'opter pour la vaccination.

Prenez soin de vous, de notre côté nous y travaillons également au quotidien dans nos services.

PORTRAIT D'ÉLU.E

Un zoom sur un.e adjoint.e, maire délégué.e ou conseiller.ère délégué.e sera fait au cours des différentes publications à venir. Pour ce numéro d'ENTRELACS infos, le zoom s'arrête sur la Première Adjointe.



JEAN-JACQUES BUGNARD
est 2^e Adjoint au Maire d'Entrelacs.

À ce titre, il a reçu DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'ANIMATION, ORGANISATION ET GESTION DES ANIMATIONS LOCALES

Jean-Jacques Bugnard a été commerçant pendant de longues années, de son métier il en garde le plaisir d'aider et de servir les autres. Toujours prêt à soutenir les associations, il est reconnu pour sa gentillesse et son dévouement. Il ne ménage jamais son temps et aide les associations lorsqu'elles organisent diverses manifestations. La situation sanitaire a hélas, bien ralenti les activités des associations, mais il n'en reste pas moins la nécessité de répondre à leurs interrogations, face à des adaptations permanentes nécessaires imposées par la crise.

LA COMMISSION ANIMATION se réunit régulièrement pour faire un point sur la situation, prendre des décisions quant aux animations et essayer de se projeter vers des animations post-COVID. Rappelons que les animations et la vie associative

permettent avant tout de créer du lien au sein de la population, de rendre la commune plus agréable à vivre et à partager.

CONCERNANT LE COMITÉ DE FLEURISSEMENT, Jean-Jacques BUGNARD souhaite l'élargir à de nouveaux membres, répartis sur l'ensemble des communes déléguées. Un appel est lancé ; n'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie ou des mairies déléguées. Il a participé activement avec le gardien de la salle d'animation d'Albens pour organiser l'accueil des travailleurs sur chantiers extérieurs. La salle d'animation leur était ouverte durant la période hivernale, afin d'offrir un espace chauffé aux salariés pour prendre leur repas. L'animation locale, regroupe aussi l'organisation des cérémonies commémoratives (11 novembre 1918, 8 mai 1945...). Ces cérémonies ont bien entendu été maintenues tout au long de cette période que nous traversons, mais dans des conditions de comité restreint.

COVID-19 LES GESTES BARRIÈRES



ENFANCE & PETITE ENFANCE

LE PORTAIL FAMILLES DEVIENT L'ESPACE FAMILLE

Le portail familles sera disponible pour les inscriptions de la rentrée 2021 / 2022. Il permettra aux familles d'avoir un compte et une facture unique pour l'ensemble des services « Enfance et Jeunesse » (cantine et garderie, centre de loisirs et crèches) et apportera de nouvelles fonctionnalités comme l'information sur le règlement des

factures. Vous allez prochainement recevoir une information vous invitant à vous connecter sur le nouvel espace pour compléter les différentes informations nécessaires. Il vous permettra, à partir du mois de juillet, de procéder aux réservations pour l'accueil dans les services périscolaires et l'accueil de loisirs pour la prochaine rentrée.

Renseignements auprès des services d'accueil
 > services périscolaires : 04.79.63.03.39
 > enfance jeunesse : 04.79.52.10.75
 > multi-accueil Choubidou : 04.79.54.12.74
 > multi-accueil Farandole : 04.79.63.13.41



SOCIAL

PROTECTION DES PERSONNES FRAGILES

Dans le contexte sanitaire actuel, la protection des personnes âgées, en situation de handicap et vulnérables est une priorité de tous. Ainsi, si vous connaissez des personnes âgées, en situation de handicap, vulnérables qui sont isolées, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie afin que nous puissions identifier ces personnes et leur apporter une attention particulière.

Vous pouvez contacter la mairie d'Entrelacs par mail : mairie@entrelacs-savoie.fr par téléphone au 04.79.54.10.44



FINANCES

en chiffres

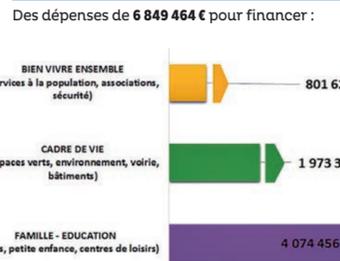
BUDGET TOTAL DE 17 318 316 €
 7 737 290 € EN FONCTIONNEMENT
 9 581 026 € EN INVESTISSEMENT
 POPULATION TOTALE 2021 6431 HABITANTS
 SOIT UN BUDGET DE 2693 € PAR HABITANT

budget 2021



section de fonctionnement

TOTAL DES DÉPENSES : 7 737 290 €



Et un virement de 887 826€ pour financer la section d'investissement

TOTAL DES RECETTES : 7 737 290 €



L'autofinancement, qui est la capacité à financer sur ses propres ressources les investissements, s'établit pour le budget 2021 à :
 VIREMENT PRÉVISIONNEL RECETTES DE FONCTIONNEMENT - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT = 887 826 €
 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS - REPRISE SUR AUTOFINANCEMENT ANTERIEUR = 394 204 € SOIT 1 282 030 €
 AUXQUELS S'AJOUTE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 AFFECTÉ À L'INVESTISSEMENT = 2 120 566 €
 Soit 3 402 596 € pour financer les opérations d'investissement (travaux et équipements)

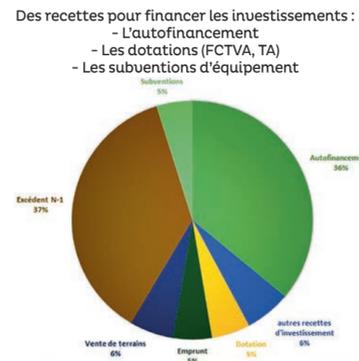
section d'investissement

TOTAL DES DÉPENSES : 9 581 027 €



Les autres dépenses d'investissement de 1 392 392 € comprennent 512 000 € pour le remboursement des emprunts contractés par la commune, des remboursements de taxe d'aménagement, un fond de soutien aux entreprises et écritures patrimoniales.

TOTAL DES RECETTES : 9 581 027 €



ZOOM SERVICE MUNICIPAL

Le Lien Social est un service animé par un seul agent, mais soutenu par une volonté et une implication fortes des élus. Il a l'ambition d'entretenir et de développer le lien entre les personnes et les générations, attentif aux plus fragiles tout spécialement en cette période difficile.

UN SERVICE QUI CRÉE DU LIEN

Ce service à la population s'adresse à différents publics au vu de la variété de ses missions qu'il effectue en étroite collaboration avec la commission Lien Social et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Entrelacs.

SA MISSION PRINCIPALE EST DE DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL PAR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS, financées en partie par le Conseil Départemental de la Savoie via l'appel à projet de la conférence des financeurs de la Savoie. Plusieurs actions sont proposées aux seniors, de manière régulière sur l'année.



Toutefois, le contexte sanitaire actuel restreint la mise en place de ces actions, que nous vous proposons tout de même au travers de ces lignes. Tout d'abord, hors situation de crise sanitaire, le service organise des cours de gymnastique douce, 1 fois par semaine, pour une trentaine de personnes. Ils ont pour objectif de sensibiliser les seniors à l'importance de l'activité physique et plus particulièrement dans les activités de la vie quotidienne, de favoriser la pérennisation de la pratique d'activités physiques adaptées et aussi de diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes.

restaurant, une fois par mois. Des bénévoles occupent d'emblaver et ramener les bénéficiaires. Toujours avec la volonté de rompre l'isolement, un portage de livres à domicile pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer est mis en place et va reprendre en septembre 2021. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès des services municipaux (Lien Social ou bibliothèque). La livraison des livres est effectuée par des bénévoles.

POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES LES PLUS ISOLÉES, un service de transport « Bus O'Fil » est assuré par des bénévoles. Une dizaine de personnes utilisent ce service de manière régulière pour se rendre à Entrelacs (Albens), La Biolle et Aix-les-Bains, une fois par semaine sur des jours définis. Pour en bénéficier, il est nécessaire de s'inscrire auprès du service Lien Social. Les trajets sont facturés aux usagers. Les repas partagés permettent aux personnes très isolées de se retrouver autour d'un repas, au

en place depuis le premier confinement, en lien avec le SPAR et l'ADMR (service portage de repas). Chaque semaine, les bénéficiaires passent commande auprès du service qui se charge de les transmettre au SPAR pour la préparation des courses ; l'ADMR s'occupe ensuite de la livraison.

POUR FAVORISER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS, un groupe d'enfants du multi-accueil CHOUBIDOU, situé sur Albens, se rend tous les 15 jours, à l'EPHAD « Au fil du Temps » pour partager des moments de jeux ou des activités manuelles ou de cuisine.

AFIN D'ÉLARGIR LES ACTIONS, LE SERVICE PROPOSERA DES COURS D'INFORMATIQUE ET DES ATELIERS AUTOUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Pour finir, des actions ponctuelles seront organisées sur l'année 2021 comme le forum « Bien Vieillir à domicile » en juin et un parcours du cœur à l'automne. Le service Lien Social gère aussi la livraison de courses pour les personnes vulnérables, mis

régulière en mairie d'Entrelacs (et au sein des mairies déléguées (le planning est en ligne sur le site Internet de la mairie). Le service s'occupe désormais des demandes de logements : il centralise les demandes pour les appartements communaux et transmet les demandes des bailleurs sociaux.

Le service LIEN SOCIAL EFFECTUE ÉGALEMENT UN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, en recevant les demandes et en orientant les personnes vers les services compétents, notamment le Centre Polyvalent d'Action Sociale (compétence du Département). Pour recenser les besoins et difficultés des usagers, les élus organisent une permanence de manière

régulière en mairie d'Entrelacs (et au sein des mairies déléguées (le planning est en ligne sur le site Internet de la mairie). Le service s'occupe désormais des demandes de logements : il centralise les demandes pour les appartements communaux et transmet les demandes des bailleurs sociaux. Pour assurer l'ensemble de ces missions, les élus de la commission Lien Social sont fortement impliqués ; ils sont épaulés, pour assurer la gestion administrative, par Elodie BILESIMO BUFFARD, à raison de 10 heures hebdomadaires annualisées. Retrouvez toutes les informations sur le site de la Commune : www.entrelacs-savoie.fr Si vous souhaitez devenir bénévole, n'hésitez pas à contacter le service.

LE CCAS, C'EST QUOI ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion (budget propre). Le CCAS est composé d'élus et de membres désignés par le Maire qui représentent certaines associations comme l'UDAF, l'ADMR, etc... Le CCAS d'Entrelacs gère les colis de Noël, les actions du Lien Social, la rencontre des aînés ainsi que le repérage de situations d'isolement parfois non identifiées. Pour les colis de Noël, il a été décidé d'harmoniser la distribution de colis pour l'ensemble des 6 communes avec le critère d'âge de 80 ans et plus. Pour les 2 communes déléguées, qui jusqu'à maintenant mettaient en oeuvre ce dispositif avec le critère d'âge de 75 ans, il sera procédé à un lissage. Dans le contexte sanitaire actuel, la protection des personnes âgées, en situation de handicap et vulnérables est une priorité de tous.

TRAVAUX

ESPACES PUBLICS | RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE DES HAIES

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes et espaces publics (chemins, trottoirs) peuvent se révéler dangereux pour la sécurité, en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes, ou en entravant le passage des usagers. Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de ses végétaux plantés en limite de propriété. Le respect de ces règles participe au bien-vivre ensemble.

Concernant les plantations, la réglementation en vigueur est la suivante :

- Les plantations dépassant 2 mètres de hauteur doivent être situées à une distance de 2 mètres de la bordure de la voie communale, ou à 0,50 mètre pour les autres.
- Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies :

- Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.
- Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.
- Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage... des arbres situés sur les propriétés riveraines.

